

donc tout spécialement se procédés aux cultivateurs de beaux et bons fruits, en même temps qu'il verront à ce que l'eau s'écoule sans retard après chaque fonte de neige considérable, fallut-il pour cela ôter la glace formée dans les rigoles, qui empêcheraient l'écoulement des eaux.

PLANTES DEMI-RUSTIQUES.

Ces jeunes arbres et arbustes, dont les branches peuvent être cassées par la neige, doivent être protégés au moyen de liens en paille ou en foin qui réuniront les branches en faisceaux et les protégeront même contre les gelées excessives. Quant aux framboisiers, mûriers, vignes, etc., le mieux est de les couvrir en terre et de les couvrir plus ou moins de terre, selon la nature de la plante, etc.

TAILLE DES ARBRES.

Bien que la taille des arbres doive se faire de préférence après la fonte des neiges, au printemps, il est nécessaire cependant d'examiner avec soin les arbres du verger, afin d'enlever les branches qui se croisent et que la neige et le vent seraient exposés à briser. Il faudra profiter de cet examen pour enlever surtout la carie noire (black knot), dans les pruniers et les cerisiers.

PRECAUTIONS CONTRE LE FROID.

Il faudra encore en bon temps rechauffer la maison, les étables, etc., avec grand soin. On ne se fait guère d'idée de ce qu'il peut entrer de froid par le moindre trou. Or, la gelée est bien vite entrée par ces ouvertures, et les conséquences peuvent en être désastreuses. Voyons donc à tout protéger, surtout les tuyaux d'aqueduc, s'il y en a, et il devrait y en avoir partout, tant les aqueducs sont avantageux sous tous rapports.

ABRI POUR INSTRUMENTS, VOITURES, ETC.

N'est il pas désolant de voir, chez des cultivateurs assez à l'aise pourant, des instruments d'agriculture, voitures d'été, etc., qui hivernent autour des bâtiments, même en plein champ. S'il est impossible de placer tout cela à l'abri, en démontant les voitures et en les plaçant à couvert dans le premier trou venu, qu'est-ce qui empêche, avant les neiges, de les réunir le long de la grange, de les mettre dans le moins d'espace possible, et de couvrir le tout d'un abri temporaire en perches et en planches. Ils seraient ainsi infiniment mieux qu'exposés à toutes les pluies, à tous les vents, et au givrage solé du printemps.

BOIS DE CHAUFFAGE.

Aussitôt les gelées d'hiver arrivées, il faut préparer le bois de chauffage pour l'année suivante, si cela n'est pas déjà commencé. A tout prendre, la masse de nos cultivateurs se chauffe mal et brûlent cependant beaucoup de bois inutilement, faute d'avoir fait ces travaux en bon temps, et dans les meilleures conditions. Du bois cordé dehors, mais qui a reçu toutes les pluies d'automne, ne fait guère le profit de la mouture du même bois, mis à l'abri et bien cordé dès les beaux jours d'été, ou du printemps. Combien cependant se chauffent en grande partie avec du bois vert, faute de s'être fait une provision suffisante un an d'avance. Prenons donc l'habitude de bûcher le bois avant les neiges, de le sortir du bois aux premiers beaux chemins d'hiver, de le geler et fendre convenablement pendant les tempêtes et moments perdus d'hiver, et de le mettre sous un abri bien à l'air aussitôt que possible le printemps.

VEILLEES ET BONNES LECTURES. - Chers lecteurs, quel bien exercez-vous, à soi, à sa famille, et aux voisins peut être, si l'on prenait la bonne habitude de passer en famille les longues soirées d'automne et d'hiver, s'en tenant de choses utiles à la suite d'une lecture intéressante, bien faite par l'un des membres de la famille, pendant que les autres écoutent tout en occupant leurs doigts et leurs mains à un travail facile. Grand Dieu, quel temps perdu et plus que perdu à cette saison ! Combien de jeunes gens prennent le dégoût de la maison paternelle parce que leur intelligence n'y est pas cultivée et que le temps est mal employé. C'est surtout par de bonnes lectures et des réflexions saines, à la suite de ces lectures, que les jeunes gens seront attirés à la maison, et y prendront de bonnes résolutions pour l'avenir.

CHAMPS DE DEMONSTRATION

Concours spéciaux pour les cercles agricoles

La circulaire suivante a été adressée aux présidents des cercles agricoles.

Québec, le... 1897.

Monsieur le Président du Cercle Agricole de...

Nous sommes heureux de vous annoncer que l'honorable Commissaire de l'Agriculture accorde, pour l'année 1898, une allocation spéciale, destinée à certains concours de culture qui seront organisés, dès cet automne, par les Cercles Agricoles, d'après les instructions ci-dessous.

CONDITIONS GENERALES DES CONCOURS.

1o. - Le montant de l'allocation est fixé à \$15.00 pour chaque cercle appelé à organiser un concours, (un cercle par comté).

2o. - L'allocation sera uniquement employée en prix dans un concours spécial (concours du département) dont le sujet sera choisi par le cercle dans le programme ci-dessous. Ce concours du département ne comportera que deux prix, le premier de \$10.00, le second de \$5.00.

3o. - Le cercle devra s'engager en outre à prélever sur ses fonds une somme d'au moins \$15.00, pour ouvrir en même temps un second concours (concours du cercle) choisis également dans le programme ci-dessus. Les prix pour ce second concours seront déterminés par le cercle.

4o. - Quant au choix des cercles qui devront bénéficier de l'allocation, le département donnera la préférence à ceux qui, dans chaque comté, offriront le montant le plus élevé pour le second concours dont nous venons de parler.

Les cercles agricoles choisiront, parmi les divers sujets de démonstration culturale indiqués ci-dessous, ceux qui leur conviendront le mieux ; ils pourront en compléter ou modifier les détails suivant les conditions de leurs localités respectives, pourvu que ces additions ou modifications soient consignées dans leurs programmes et approuvées par le département.

Le but de ces concours étant de provoquer, dans chaque comté de la province, l'établissement de champs de démonstration les plus propres à éveiller l'attention des cultivateurs du voisinage et à mettre en évidence les bons effets

produits par les divers engrais, le chaulage et autres excellentes pratiques agricoles, il importe que ces champs de démonstration soient divisés en deux parcelles (au moins) ou parcelles portant toutes deux la même espèce de récolte, mais dont l'une, appelée "parcelle témoin," ne recevra pas tous les engrais ou amendements donnés à l'autre, ou même n'en recevra pas du tout. On pourra ainsi apprécier facilement, par comparaison, les effets de tel engrais ou de tel amendement.

Note importante : - Non-seulement les champs de démonstration seront examinés par des Juges nommés par le cercle, mais les concurrents primés dans le "concours du département" devront faire un rapport détaillé du système de culture suivi, de la quantité et du mode d'application des engrais employés, ainsi que des résultats et rendements obtenus dans chaque parcelle. Ce rapport devra être approuvé par les Juges et transmis au département avant que les prix soient touchés.

PROGRAMME DES CONCOURS SPECIAUX.

1er Concours. - Culture de blé, orge, ou autre céréale avec engrais chimiques seuls.

Les concurrents devront mettre au concours un arpent de terre bien préparée, nettoyée et égouttée, et ensémençée en grain, dont la moitié, c'est-à-dire 1/2 arpent, aura reçu avant l'ensemencement les engrais chimiques suivants :

Superphosphate de chaux (simple) "Capelton" . . . 100 à 200 lbs. Sulfate d'ammoniaque . . . 50 à 80 lbs.

La terre sera de richesse moyenne, plutôt forte que légère (les terres fortes contenant en général suffisamment de potasse.)

On mélange ensemble les deux engrais avec deux ou trois fois leur volume de terre sèche, on répand bien uniformément ce mélange sur le terrain labouré et hersé légèrement, puis on incorpore au sol par un bon hersage. Alors on sème le grain.

Remarques. - 1o. Pour le blé on emploie plus de sulfate d'ammoniaque que pour l'orge ou l'avoine.

2o. Si on employait le "superphosphate de chaux No 1, qui est plus riche que le "Capelton," on en mettrait moins que la quantité indiquée.

3o. On peut remplacer avantageusement le sulfate d'ammoniaque par du nitrate de soude, mais la quantité du nitrate doit être augmentée, car il ne contient que 16 p. c. d'azote tandis que le sulfate d'ammoniaque en contient 20 p. c., mais dans ce cas on applique séparément le superphosphate de chaux et le nitrate de soude ; le premier est enfoui comme ci-dessus ; quant au second, on l'épand sur le grain en couverture "après l'ensemencement." Une excellente pratique c'est d'épandre le nitrate de soude en couverture en deux fois, à un intervalle de 10 à 15 jours.

4o. Si on avait des raisons de croire que la terre manque de potasse, aux engrais ci-dessus on pourrait ajouter 25 à 50 lbs de chlorure de potassium ; on pourra aussi dans ce cas remplacer les engrais ci-dessus par un engrais complet, soit 200 à 400 lbs de l'engrais "Reliance" pour 1/2 arpent de terre.

Chaque concurrent devra remettre au secrétaire du cercle un rapport indiquant :

- 1o. L'espèce de sol ensemencé en grain.
2o. Les engrais employés, et le mode d'application.
3o. La différence dans les résultats obtenus sur la parcelle témoin qui n'a reçu aucun engrais et sur la parcelle améliorée par les engrais chimiques.

2ème CONCOURS.

Culture de blé, orge, ou autre céréale avec engrais chimique et fumier sur terre épuisée.

Les concurrents mettront au concours un arpent de terre épuisée mais bien préparée et engraisée à l'automne (ou au printemps) avec 5 tonnes de fumier. Le fumier aura été enterré par un labour peu profond.

Au printemps, cet arpent sera divisé en deux parcelles égales ; sur l'une des parcelles on épandra et enfouira à la bourse 200 lbs de superphosphate de chaux (simple) "Capelton," tandis que l'autre n'en recevra pas ; puis, les deux parcelles seront ensemencées en grain. On prendra note des différences qui se manifesteront non-seulement à la récolte, mais aussi pendant la croissance du grain, et les prix seront accordés aux concurrents qui auront le "meilleur démontré" l'effet avantageux de l'acide phosphorique comme complément du fumier dans la culture des céréales.

3ème CONCOURS.

Culture de blé, orge, ou autre céréale après un chaulage pratiqué l'automne.

Les concurrents mettront au concours une pièce de terre pas trop épuisée d'au moins un arpent, divisé en deux parcelles égales ; l'une des parcelles sera chaulée dès l'automne avec 10 minots de chaux si la terre est forte, ou 5 minots de chaux si la terre est légère ; l'autre parcelle qui n'aura pas été chaulée sera la parcelle témoin, mais, à part le chaulage, elle aura reçu les mêmes façons de culture. Le printemps suivant, les deux parcelles seront ensemencées de la même manière, avec la même espèce et la même qualité de grain, et la même préparation du sol.

Après la récolte, le produit de chaque parcelle sera engrangé et battu séparément, et l'on constatera la différence dans les résultats obtenus.

Les concurrents devront remettre au secrétaire du cercle un rapport indiquant avec exactitude les points suivants :

- 1o La nature du sol mis en expérience.
2o Les détails de l'opération du chaulage.
3o Le prix coûtant et la quantité de la chaux employée.
4o La profondeur des labours d'automne ou de printemps.
5o Le mode d'égouttement du terrain.
6o Le système de culture auquel aura été soumis le terrain pendant les trois années précédentes.

4ème CONCOURS.

Culture de betteraves ou de carottes fourragères au fumier de ferme et aux engrais chimiques, pour constater l'effet de ces derniers.

Les concurrents mettront au concours un champ de démonstration d'un arpent, et un arpent de terre, qui sera divisé en deux parcelles égales, sera engraisé dans toute son étendue avec 12 à 15 tonnes de fumier.